

Recrutement sans concours de droit commun

Corps/grade : Adjoint Technique de Recherche et Formation

Nature de l'épreuve :

➤ **Examen de dossier de recrutement** par la commission de sélection.

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- le dossier d'inscription
- une lettre de candidature à l'emploi
- un CV détaillé, indiquant la formation initiale et éventuellement continue suivie par le candidat, et, le cas échéant, son parcours professionnel antérieur.
- il comporte également, s'il y a lieu, un état des services établi par chaque employeur ou le contrat de travail.

➤ **Audition publique** des candidats dont la commission a retenu la candidature.

L'audition consiste en un entretien portant sur les motivations du candidat, sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle antérieure. Elle doit permettre d'apprécier les aptitudes du candidat à occuper l'emploi à pourvoir et sa capacité d'adaptation professionnelle.

La durée de l'audition sera précisée sur la convocation.